

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 18-03

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 22 octobre 2018 à 20 h à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° 18-03 au règlement de zonage numéro 16-125

- **Lot : 5 125 718 du cadastre du Québec**
- **Adresse : 271, route 236, Saint-Louis-de-Gonzague, Québec, J0S 1T0**

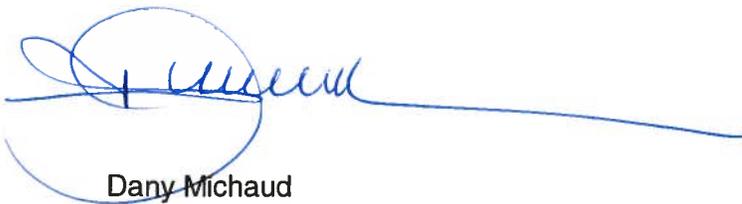
Nature et effets de la dérogation mineure

Le requérant présente une demande de dérogation mineure qui vise à :

- Autoriser la construction en cour avant d'un garage privé détaché bien qu'en vertu de l'article 7.15 du règlement de zonage numéro 16-125, l'implantation d'un bâtiment accessoire ne soit pas autorisée dans la cour avant d'une résidence;
- Autoriser la construction en cour avant d'un garage privé détaché malgré le fait qu'en vertu du règlement 8.11 du règlement de zonage numéro 16-125, la construction d'un bâtiment accessoire ne soit permise que dans la cour arrière.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 22 octobre 2018.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 5^e jour d'octobre 2018.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière